



Distr.: Limitée
13 mars 2000

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Quarante-troisième session
Vienne, 6-15 mars 2000

Projet de rapport

Rapporteur: M. Kureng Akuei **PAC** (Soudan)

Organisation de la session et questions administratives

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission des stupéfiants a tenu sa quarante-troisième session à Vienne, du 6 au 15 mars 2000. Le Président de la quarante-deuxième session de la Commission a ouvert la quarante-troisième session. Le Directeur exécutif du PNUCID a pris la parole à la séance d'ouverture.

B. Participation

2. Ont assisté à la session les représentants de ... États membres de la Commission (... n'étaient pas représentés). Y ont assisté également les observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les représentants d'organismes du système des Nations Unies et les observateurs d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

C. Élection du bureau

3. Dans sa résolution 1999/30, le Conseil économique et social a arrêté les arrangements suivants pour l'élection du bureau de la Commission, dans le cadre des dispositions du paragraphe 3 concernant l'amélioration du fonctionnement de la Commission des stupéfiants:

“... à compter de l'an 2000, la Commission devra, à la fin de chaque session, élire son bureau pour la session suivante et encourager ce dernier à jouer un rôle actif dans les préparatifs des réunions ordinaires et des réunions intersessions informelles de la Commission, pour permettre à celle-ci de donner au Programme des orientations continues et efficaces.”

À la lumière de cette décision et conformément à l'article 16 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le bureau de la quarante-deuxième session a continué à faire fonction de bureau pour la quarante-troisième session.

4. La Commission, immédiatement après la clôture de la quarante-troisième session, tiendra la 1^{re} séance de sa quarante-quatrième session, à la seule fin d'élire le nouveau président et autres membres du bureau conformément à l'article 15 du règlement intérieur.

5. À la 1181^e séance, le 6 mars 2000, il a été procédé à une élection pour remplacer le Vice-Président et le Rapporteur conformément à l'article 19 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. La Commission a élu le bureau suivant:

Vice-Présidents: M. Pavel Vacek (République tchèque)
M. Camilo Vázquez (Espagne)
M^{me} Olga Pellicer (Mexique)

Rapporteur: M. Kureng Akuei Pac (Soudan)

6. Un groupe composé des cinq présidents des groupes régionaux (les ambassadeurs de l'Autriche, de la Chine, de l'Éthiopie, du Guatemala et de la Roumanie) a été créé afin d'aider le Président à régler les questions d'organisation. Ce groupe, ainsi que les membres élus du bureau, a constitué le bureau élargi prévu dans la résolution 1991/39 du Conseil, en date du 21 juin 1991. Le bureau élargi s'est réuni les 6 et 10 mars 2000 pour examiner les questions relatives à l'organisation des travaux de la session.

D. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

7. À sa 1181^e séance, le 6 mars 2000, la Commission a adopté par consensus son ordre du jour provisoire (E/CN.7/2000/1), qui avait été approuvé par la Commission à la reprise de sa quarante-deuxième session. L'ordre du jour était le suivant:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
 - A. Ordre du jour par segments

Segment normatif

Mandats confiés par l'Assemblée générale

3. Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale: vue d'ensemble et progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs pour les années 2003 et 2008 énoncés dans la Déclaration politique adoptée par

l'Assemblée à sa vingtième session extraordinaire, y compris l'application des principes directeurs et la définition d'indicateurs permettant de rendre compte de ces progrès, ainsi que de la mise en œuvre du Programme d'action mondial.

Fonctions conventionnelles et normatives

4. Réduction de la demande illicite de drogues:
 - a) Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues;
 - b) Situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues.
5. Trafic et offre illicites de drogues:
 - a) Situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues et rapports des organes subsidiaires de la Commission;
 - b) Suite donnée à la vingtième session extraordinaire:
 - i) Mesures visant à promouvoir la coopération judiciaire (extradition, entraide judiciaire, livraisons surveillées, lutte contre le trafic par mer, coopération dans le domaine de la répression et formation);
 - ii) Lutte contre le blanchiment d'argent;
 - iii) Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution.
6. Application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues:
 - a) Modifications dans la portée du contrôle des substances;
 - b) Organe international de contrôle des stupéfiants;
 - c) Coopération internationale en vue d'assurer la disponibilité de stupéfiants et de substances psychotropes pour les besoins médicaux et scientifiques;
 - d) Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale:
 - i) Mesures visant à prévenir la fabrication, l'importation, l'exportation, le trafic, la distribution illicites et le détournement de précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes;
 - ii) Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs.
 - e) Autres questions découlant des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

Segment opérationnel

7. Directives de politique générale pour le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.
8. Renforcement du mécanisme des Nations Unies pour le contrôle des drogues.
9. Questions administratives et budgétaires.
- B. Questions d'organisation et questions diverses

10. Examen a) de la date et du thème de tout segment de niveau ministériel qui pourrait être convoqué par la Commission; et b) des modalités d'inscription d'un point intitulé "Débat général" et des thèmes devant être abordés par la Commission lors de ses futures sessions.
11. Ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session de la Commission.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-troisième session.
